

PROCÉDURE DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELON ASIATIQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE L' AISNE

Appel du déclarant (particulier ou collectivité)



Renvoi vers les site de l'ASAD pour consultation de la carte ou la liste des cueilleurs d'essaims
Contact/Récolte d'essaim/Carte des cueilleurs d'essaims :
<http://www.abeille-aisne.fr/index.php/contacts/recolte-d-essaim/carte-chasseurs-d-essaims>
Contact/Récolte d'essaim/Liste cueilleurs d'essaims et référents frelon
<http://www.abeille-aisne.fr/index.php/contacts/recolte-d-essaim/essaimage>

OU

Envoi de la liste des cueilleurs d'essaims (en annexe)



Le déclarant choisit le cueilleur d'essaim le plus proche et prend contact avec lui



Le cueilleur d'essaim **réalise la diagnose de l'insecte.**

Si la présence de frelon asiatique est confirmée, le cueilleur d'essaim **localise le nid et confirme son activité.**

Dans le cas où le nid se trouve sur un terrain privé, le cueilleur d'essaim **identifie le propriétaire** et prend contact avec lui pour lui signaler la présence du nid et **obtenir son accord** pour sa destruction.

Le cueilleur d'essaim **complète la fiche navette** puis **appelle le SDIS (18)**



Le SDIS réceptionne l'appel et recueille les informations disponibles.

Il se déplace pour procéder à **la destruction du nid.**

Le SDIS tient à jour les statistiques relatives à la destruction des nids

Annexe : liste des cueilleurs d'essaims (mise à jour : le 16 octobre 2018)